

CONTRE L'ABROUTISSEMENT CERVIDÉS ET LES DÉGÂTS DES LAPINS ET DES LIÈVRES EN TOUTES SAISONS



CERTASOL®

APPLICATION PAR PULVÉRISATION, BADIGEON, TREMPAGE, POUDRAGE.

Propriétés

Ce répulsif gibier peut être appliqué en toutes saisons. Il agit par son odeur. Il permet de protéger les plantations ou les régénérations forestières contre les dégâts d'abrutissement des cervidés. Il est aussi actif contre les dégâts de rongement et de sectionnement des lapins et lièvres. Efficacité : une seule application à l'automne suffit jusqu'au départ de la végétation au printemps. En cours de végétation, en cas de forte croissance des nouvelles pousses, il peut être judicieux d'effectuer un second traitement. Du fait de la diffusion de l'odeur, le traitement de la pousse terminale suffit par exemple à protéger le 1er verticille dans le cas des résineux.

Mode d'emploi

Dans la majeure partie des cas le produit s'applique par pulvérisation, après filtrage, avec tous types de pulvérisateur. Aussi applicable par trempage, badigeon, poudrage.

Avantage très important : le produit peut également être pulvérisé sur les plants en jauge avant plantation, ce qui permet un gain de temps très conséquent.

20 kg/ha (en plein) arbres et arbustes forestiers, d'ornements et fruitiers.
Pulvérisation et badigeon : 0,5 kg / 1 000 plants (pousse terminale). 0,75 kg si trempage.

Domaines d'application

Le produit peut être utilisé sur toutes les essences, feuillus et résineux, en toutes saisons, sans risque de phytotoxicité.

Précautions

Préparer la quantité de bouille pouvant être appliquée dans un délai de 1 à 2 jours. Conserver la poudre dans son sachet bien fermé et dans un local tempéré, hors de portée des enfants.

Conditionnement - Toxicité

AMM n° 2110195 SSCL Sans classement toxicologique.

Produit phytosanitaire, usage réservé aux professionnels certifiés.

Produit **BIOCONTRÔLE** (usage également autorisé dans les propriétés des collectivités).

Substance active : farine de sang 998 g/kg + conservateur.
Dose homologuée : 20 kg/ha (2 g/ 10 m²).

Dose pratique : 0,5 kg / 1 000 plants (pousse terminale).

Produit sous forme de poudre à diluer dans l'eau, sous agitation.

Conditionnement sachet étanche alu plastifié de 1 kg. Carton de 10 sachets.



Mise en marché pour la France :

Détenteur homologation :

ELAF-SOLUTIONS SAS
Parc d'Innovation – 35 rue Gruninger
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél. 03 88 31 75 68
contact@elaf-solutions.fr
www.elaf-solutions.fr

FLÜGEL GmbH
Eisdorfer Str. 21
D - 37520 Osterode am Harz

® CERTASOL marque déposée Flügel GmbH

MODE D'EMPLOI

CERTASOL®

Usages :

Forêt :
Contre les dégâts d'abrutissement occasionnés au printemps, en été et en hiver par les chevreuils et le cerf, en milieu naturel, sur les feuillus et les conifères.

Plantations d'ornement :
Contre les dégâts d'abrutissement occasionnés, en toute saison, par le gibier sur les ligneux d'ornement dans les espaces verts. Contre les dégâts de rongements et les sectionnements occasionnés, en toute saison, par les lièvres et les lapins de garenne sur les ligneux d'ornement dans les espaces verts.

Arboriculture fruitière :
Contre les dégâts d'abrutissement occasionnés, en toute saison, par le gibier en arboriculture fruitière.
Contre les dégâts de rongements et les sectionnements occasionnés, en toute saison, par les lièvres et les lapins de garenne en arboriculture fruitière.

Propriétés et mode d'action :

CERTASOL est un produit de protection, constitué de **composants biologiques olfactifs**, contre les dégâts d'abrutissement, de rongement et de sectionnement dus au gibier, applicable toute l'année dans les domaines d'utilisations et les cultures mentionnées précédemment.

CERTASOL se présente sous la forme d'une poudre de couleur brun foncé. Elle peut être appliquée à sec par épandage ou par poudrage sur des plantes mouillées ou humidifiées par le brouillard.
Nos préconisations vont à l'application par pulvérisation de **CERTASOL** dilué dans de l'eau (plus de 90% des applications) ; le trempage et le badigeonnage sont aussi possibles.

Etant donné que **CERTASOL** agit par son odeur comme répulsif, il peut être utilisé comme protection individuelle des plants ou pour de grandes surfaces.

Application :

Lors de l'application sous forme de suspension il faut veiller à ce que le mélange ne forme pas de grumeaux.
Généralement (pulvérisateur à dos), on agite le mélange juste avant le remplissage du pulvérisateur, grâce à une agitation constante (éviter de fouetter le produit autrement une mousse abondante se forme) **CERTASOL** est alors maintenu en suspension dans l'eau.

Ne mélanger d'avance dans l'eau que la quantité de poudre de **CERTASOL**, que vous pourrez appliquer en 24 à 48 heures. Autrement, indépendamment de la température extérieure, l'émulsion de **CERTASOL** normalement inodore peut au-delà de ce laps de temps développer une forte odeur nauséabonde. L'efficacité répulsive du produit n'est pas altérée par cela.

Par des températures supérieures à 18°C, il ne faudrait pas préparer plus de produit que nécessaire pour la journée.

1. Méthode par pulvérisation :

a) Avec pulvérisateur à dos (cas standard) :

Avec cette méthode, 1,0 kg de **CERTASOL** sont incorporés à 10 litres d'eau sous agitation continue.

Lors du remplissage de la cuve utiliser un entonnoir à tamis !

Lors de la protection individuelle des plants seule la pousse terminale est traitée avec environ 5 ml de bouillie. L'application s'effectue avec un pulvérisateur à pression entretenue par expl. : SOLO 425, BERTHOUD gamme VERMOREL.

Consommation : environ 5 L de bouillie / 1.000 plants.

Ceci correspond à une consommation de 500 g / 1.000 plants de **CERTASOL**.

Cette technique est adaptée pour un traitement des plants en jauge ou en planche, beaucoup plus économe en produit.

b) **Avec un pulvérisateur avec pistolet à gâchette :**

Pour une application à l'aide du "B 20L", du "Practicus" ou d'autres pulvérisateurs analogues il est possible qu'il soit nécessaire pour des raisons techniques d'opter pour un mélange dans les proportions de 1 kg de **CERTASOL** pour 4 L d'eau. 2 coups de gâchette suffisent alors avec le "B 20L" ou 1 seul avec celle du "Practicus". **Lors du remplissage utiliser un entonnoir à tamis !**

Consommation : environ 2 L de bouillie / 1.000 plants pour le traitement des pousses terminales. Ceci correspond à une consommation de 500 g / 1.000 plants de **CERTASOL**.

c) **Avec un pulvérisateur agricole ou forestier porté :**

Lors de traitements de surfaces en plein, au moyen d'un pulvérisateur porté, une consommation de 400 L/ha (400 mL/ 10 m²) est nécessaire. Préparer une solution mère de **CERTASOL** avec un peu d'eau dans un récipient séparé puis seulement ensuite le diluer dans la cuve. En cas de mélange direct dans la cuve, nous vous conseillons l'emploi d'un produit empêchant la formation de mousse.

Consommation : La dose maximale d'utilisation est de 20 kg/ha (2 g/10 m²) de **CERTASOL**. L'expérience a montré qu'une bonne efficacité avait été obtenue dans des régénérations naturelles de hêtres avec une dose d'environ 7 kg/ha (0,7 g/10 m²).

2. **Méthode par atomisation :**

Pour une application par atomisation, **1,0 kg de CERTASOL** est mélangé sous agitation continue dans **10 litres d'eau**.

L'application s'effectue à l'aide d'un atomiseur porté et motorisé (par expl. : STIHL SR 320/400, SR 420).

Un traitement ciblé de la pousse terminale avec l'atomiseur n'est pas possible ; du fait de la large diffusion du brouillard plusieurs plantes sont traitées simultanément.

La quantité consommée par atomisation est d'environ 200 L/ha (200 mL/ 10 m²).

Consommation : minimum 7 kg/ha (0,7 g/10 m²), maximum 20 kg/ha (2 g/10 m²) de **CERTASOL**.

Cette technique est adaptée pour un traitement des plants en jauge ou en planche, beaucoup plus économe en produit.

3. **Méthode par badigeonnage :**

La préparation badigeonnable, par expl. **1,0 kg de CERTASOL** incorporé dans **10 litres d'eau (100 g/L)**, peut également être appliquée selon les méthodes déjà bien connues avec le matériel habituel, brosses double ou pinceau, sur les plantes à protéger.

Consommation : environ 5 L de bouillie / 1.000 plants pour un traitement des pousses terminales.

La quantité minimale préconisée de **CERTASOL** est de 500 g / 1.000 plants (Cette quantité nécessaire est, le cas échéant, à adapter en fonction de la proportion du mélange **CERTASOL**/eau).

Pour des raisons pratiques, un mélange dans les proportions de 1,0 kg de **CERTASOL** / 4 L d'eau peut être réalisé. La solution sera plus visqueuse et restera mieux collée sur le pinceau ou la brosse.

4. **Méthode par trempage :**

La partie feuillue des plants à traiter est à plonger jusqu'au collet dans la bouillie. Placer les plants traités en jauge le temps nécessaire pour que le produit sèche. Protéger les racines du dessèchement.

Consommation : environ 750 g de **CERTASOL** / 1.000 plants (50% de consommation supplémentaire du fait des pertes liées à cette technique).

Trempage limité aux bourgeons terminaux :

pour l'épicéa 2/3 environ 15 L de bouillie (1 kg **CERTASOL** dans 10 L d'eau, 100 g/L) pour les feuillus environ 8 à 10 L de bouillie (0,75 kg **CERTASOL** dans 10 L d'eau, 75 g/L) La quantité consommée peut varier selon les essences traitées et la masse foliaire. Il convient d'adapter la concentration en conséquence.

5. **Méthode par saupoudrage de produit sec :**

CERTASOL peut être appliqué à sec par épandage ou par poudrage sur des plantes mouillées ou humidifiées par le brouillard ou la bruine.

Périodes d'emploi :

Utilisable en toutes saisons.

Doses d'emploi :

La dose d'emploi maximale de **CERTASOL** est de **20 kg/ha (2 g/ 10 m²)**.

Persistance d'action :

Le dépôt rougeâtre présent sur les parties traitées des plantes s'estompe au fil du temps, mais continue d'agir. Selon l'expérience acquise, le produit offre une durée de protection de 6 à 8 semaines pour des traitements réalisés au printemps ou en été et de 4 à 6 mois en hiver.

Conditions climatiques :

CERTASOL sèche rapidement, si bien qu'en cas de pluie survenant après le traitement le produit n'est pas lessivé. **Ne pas appliquer en période de gel.**

Sélectivité :

Toutes les essences d'arbres supportent bien le **CERTASOL**, comme par exemple :

Douglas (*Pseudotsuga*), if (*Taxus*), épicéa (*Picea*), pin (*Pinus*), mélèze (*Larix*), sapin (*Abies*), érable (*Acer*), hêtre (*Fagus*), chêne (*Quercus*), frêne (*Fraxinus*), marronnier (*Aesculus*), tilleul (*Tilia*), orme (*Ulmus*), merisier (*Prunus avium*).

Remarque spéciale :

Un important déséquilibre sylvo-cynégétique, comme par exemple en cas d'une forte pression de gibier associée simultanément à un manque de gagnage du point de vue quantitatif et qualitatif, peut conduire à une baisse de l'efficacité du **CERTASOL**, comme ce serait le cas pour tout autre répulsif.

Informations générales - Garanties :

Nous rappelons que toute utilisation pour un usage non autorisé à la vente est interdite et que tout usage non conforme à nos préconisations est sous l'entière responsabilité de son utilisateur. Étant donné que le stockage et la mise en œuvre du produit dépendent de l'applicateur, notre responsabilité se limite à la fourniture d'un produit conforme en qualité. Nous ne prenons pas en charge les risques liés au stockage et à l'application.

CERTASOL AMM n° 2110195

Substance active : farine de sang 998 g/kg

WP – Poudre mouillable

Classement santé et environnement : sans classement.

Employé selon nos recommandations, le **CERTASOL** ne présente aucun danger pour l'homme, les abeilles, le gibier et la faune auxiliaire. L'AMM permet à l'utilisateur de respecter les critères de certification environnementale et de gestion durable.

Précautions :

- Avant toute utilisation lire attentivement l'étiquette et respecter les précautions d'emploi.
- Conserver hors de la portée des enfants.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris pour animaux.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Porter des gants est recommandé pendant la phase de mélange / chargement.
- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
- Limites maximales de résidus (LMR) : substance incluse à l'annexe IV du règlement (CE) n°396/2005. - Délai avant récolte : de type F.

Fiche de donnée de sécurité disponible sur simple demande ou téléchargeable sur www.elaf-solutions.fr.

® CERTASOL marque déposée Flügel GmbH